

Réunion du Comité consultatif provincial de mise en œuvre de la Stratégie pour l'éducation des adultes

Compte rendu

Mercredi 13 mai 2015

Édifice Macdonald, salle Severn
900, rue Bay, Toronto
15 h à 17 h

Organismes invités à siéger au Comité consultatif provincial de mise en œuvre de la Stratégie pour l'éducation des adultes

Acronyme	Organisme
CODE / CODELF	Council of Ontario Directors of Education / Conseil ontarien des directrices et des directeurs de l'éducation de langue française
OASBO	Ontario Association of School Business Officials
AGÉFO	Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne
CESBA	Ontario Association of Adult & Continuing Education School Board Administrators
COFA	Coalition ontarienne de formation des adultes
OSSTF	Ontario Secondary School Teachers' Federation
OECTA	Ontario English Catholic Teachers' Association
AEFO	Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens

Présents

Maureen Davis (AEFO), Jean-Pierre Durette, Nancy Campling, Mike Silverstro et Raluca Lazar (CESBA), Kathy Mills (remplaçant David Euale) et Anne O'Brien (CODE), Michel Robillard (COFA), Mary Jean Gallagher (présidente), Janine Griffore, Pauline McNaughton, Suzanne Gordon et Hélène Grégoire (ministère de l'Éducation), Yvonne Ferrer (ministère des Affaires civiques, de l'Immigration et du Commerce international), Paddy Buckley et Dan Leinwand (ministère de la Formation et des Collèges et Universités), Susan Perry (OECTA), Nancy Tallevi (OASBO), et Wendy Anes Hirschegger (FEESO).

Absents

Michael Philbin (AGÉFO), Roch Gallien, David Euale et Linda Staudt (CODE), Denys Giguère, Gabriel Sékaly et Joshua Paul (ministère de l'Éducation), Marie-Lison Fougère (ministère de la Formation et des Collèges et Universités), Kevin O'Dwyer (OECTA), et Bill Blackie (OASBO).

(Le sens des acronymes est donné ci-dessus.)

But de la réunion

Il s'agit de la première réunion du Comité consultatif provincial de mise en œuvre de la Stratégie pour l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation (EDU). Cette rencontre visait à souhaiter la bienvenue aux membres du comité, à fournir de l'orientation sur la Stratégie pour l'éducation des adultes d'EDU, à fournir une synthèse des principales conclusions des consultations sur la mise en œuvre de la stratégie que le Ministère a menées récemment auprès des conseils scolaires, et à approuver le mandat du comité.

Résumé

Mary Jean Gallagher, présidente du comité et sous-ministre adjointe, Division du rendement des élèves, EDU, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie d'avoir accepté l'invitation du Ministère à siéger au comité consultatif provincial (CCP). Pendant l'examen du mandat proposé, elle présente le but du comité et le contexte du travail de ce dernier. Le contenu de sa présentation est résumé ci-dessous.

Le comité a pour mission de fournir des conseils à EDU sur la mise en œuvre de sa Stratégie pour l'éducation des adultes. Des représentants d'autres ministères siègent au comité en vue de favoriser la cohérence et l'harmonisation de cette mise en œuvre. La stratégie vise à assurer la plus grande accessibilité possible, partout dans la province, aux programmes et ressources d'éducation des adultes financés par le Ministère. Dans cette optique, elle mise sur la collaboration des conseils scolaires à l'échelle régionale pour que ceux-ci coordonnent les cours de manière à optimiser leur disponibilité pour tous les apprenants.

La stratégie sert également à faciliter la transition des apprenants entre les programmes financés par EDU et les programmes d'éducation des adultes offerts par le ministère des Affaires civiques, de l'Immigration et du Commerce international (MACICI) et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU). Peu importe la porte à laquelle les apprenants adultes frappent, l'itinéraire d'études qui leur est proposé doit toujours être également conçu en fonction de leurs buts et objectifs. Nous tenons compte du fait qu'aux yeux des apprenants, les objectifs des programmes des trois ministères (EDU, MACICI, et MFCU) se recoupent. Cela dit, la stratégie vise surtout à favoriser la cohérence entre les programmes d'éducation des adultes financés par EDU. C'est dans ce contexte que nous souhaitons obtenir les conseils du CCP sur les moyens de mettre en œuvre la stratégie d'EDU.

Le comité passe en revue le mandat proposé et suggère quelques modifications mineures :

- Élargir la représentation de l'Ontario Association of School Business Officials (OASBO) au CCP : au lieu d'indiquer que les deux représentants doivent être des surintendances des affaires scolaires, utiliser plutôt le terme « représentant », plus général (page 1 du mandat).
- Faire siéger des représentants du Bureau de l'éducation autochtone au CCP. La sous-ministre adjointe Griffore invitera les directeurs et cadres pertinents selon les besoins.
- Préciser que le facilitateur pourra offrir des services en français et en anglais (page 2 du mandat).
- Indiquer que la Stratégie pour l'éducation des adultes d'EDU vise à soutenir l'adoption d'une approche régionale qui resserre la collaboration entre les conseils scolaires, mais aussi avec leurs partenaires du secteur de l'éducation des adultes (page 3 du mandat).

La version modifiée du mandat est jointe au présent résumé.

Avant de demander aux membres d'approuver le mandat modifié, la présidente donne un aperçu de la Stratégie pour l'éducation des adultes du Ministère, ainsi que les principales conclusions des

consultations sur la mise en œuvre de la stratégie menées récemment auprès des conseils scolaires. Cette présentation est jointe au présent résumé. Des membres du comité formulent des questions et des commentaires tout au long de la présentation. Voici une synthèse des discussions :

1) Collaboration entre les conseils scolaires à l'échelle régionale

La stratégie vise à coordonner les programmes et les services d'éducation des adultes d'EDU en assurant une meilleure collaboration entre les conseils scolaires à l'échelle régionale. Certains membres du comité demandent des précisions sur la délimitation des régions, et d'autres, sur ce qu'on entend par « collaboration » et « coordination ».

Définition de « région »

Les conseils scolaires auront l'occasion de se prononcer sur la délimitation des régions. À l'origine, pour faciliter les consultations qu'il a récemment menées, EDU a repris la délimitation dont il se sert normalement, et a tenu une consultation spécialement pour les conseils francophones. Lors de ces consultations, le Ministère s'est montré ouvert à l'idée de modifier les regroupements tant que les régions n'étaient pas trop petites et qu'elles étaient suffisamment vastes pour favoriser des échanges constructifs et la coordination des activités administratives.

Définition de « collaboration »

Par « collaboration », nous entendons les efforts déployés pour améliorer la coordination des services et des programmes dans une région donnée, et non la fusion de différents programmes existants. Par exemple, un groupe de conseils scolaires peut répertorier dans sa région les établissements offrant des cours en ligne ou hybrides et dresser la liste de ces cours pour ensuite déterminer le meilleur moyen d'optimiser l'accessibilité aux cours en ligne.

Les trois ministères sont aussi conscients qu'ils doivent mieux collaborer entre eux. La question est de savoir comment nous pouvons, au niveau des ministères, contribuer à rendre le système plus efficace pour les apprenants, afin de réduire les obstacles inutiles qui nuisent à la transition entre nos programmes. L'idée, c'est que si nous assurons une meilleure collaboration ou coordination, l'apprenant bénéficiera d'un guichet unique lui offrant trois possibilités. Les programmes des ministères demeurent inchangés, et les apprenants, maîtres de leurs choix, mais les points d'entrée ou de renvoi sont mieux raccordés en vue d'appuyer les choix des apprenants et la transition de ces derniers entre les divers programmes ministériels.

Le comité demande si, dans l'optique d'améliorer la transition entre les programmes des trois ministères, la Stratégie pour l'éducation des adultes prévoit des systèmes de suivi et de production de rapports communs pour tous les programmes des trois ministères. Le Ministère précise que la stratégie ne vise pas à regrouper les programmes des trois ministères dans un même système de production de rapports. Les programmes financés par EDU utilisent le Système d'information scolaire de l'Ontario (SISON), ceux du MACICI, HARTs, et ceux du MFCU, le Système d'information d'Emploi Ontario (SIEO).

L'attribution d'un numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO) aux apprenants adultes permet déjà de faire un suivi des données et des éléments probants touchant aux personnes qui font la transition entre des études secondaires et des études postsecondaires. Les participants aux programmes d'English as a Second Language et de français langue seconde ne peuvent pas recevoir de NISO parce que les cours auxquels ils sont inscrits ne donnent pas droit à un crédit.

2) Inventaire des programmes et services existants

Le comité fait remarquer qu'une liste des services serait utile et recommande au Ministère d'en créer une. Il signale en outre au Ministère que cet inventaire pourrait s'avérer difficile compte tenu de la concurrence que se livrent certains conseils scolaires.

Le Ministère fera appel à un facilitateur externe qui travaillera avec les regroupements de conseils scolaires pour répertorier les programmes et les services existants d'EDU à l'échelle régionale. Cet inventaire servira à déceler les lacunes actuelles et à étayer les discussions sur la manière dont les regroupements régionaux de conseils scolaires pourraient répondre aux besoins des apprenants qui ne reçoivent pas de services à l'heure actuelle. Le Ministère souligne que lorsque la concurrence empêche les gens d'accéder à des programmes et services dont ils ont grandement besoin, cela signifie qu'il est temps qu'elle cède le pas à la collaboration.

3) Prise en compte des effectifs des programmes d'éducation des adultes et d'éducation permanente dans le cadre du processus d'examen portant sur les installations

Le comité fait observer que le Ministère pourrait harmoniser sa politique d'examen des installations avec sa Stratégie pour l'éducation des adultes. La politique actuelle du Ministère relative à l'utilisation des écoles ne tient pas compte des effectifs des programmes d'éducation des adultes et d'éducation permanente dans le calcul du taux d'occupation des écoles. Certains membres se demandent s'il serait possible de réviser cette politique à la lumière de l'engagement pris par le Ministère dans la Stratégie pour l'éducation des adultes.

Le Ministère prend note de ce point, et signale également qu'il faut éliminer les coûts découlant de la capacité excédentaire du système.

4) Justification de la portée des consultations

Plusieurs membres demandent des précisions à savoir pourquoi le Ministère n'a consulté que des représentants et cadres supérieurs des conseils scolaires, omettant ainsi de s'entretenir avec des enseignants, des formateurs, des fournisseurs d'autres programmes d'éducation des adultes du MACICI et du MFCU, et des consortiums d'apprentissage électronique.

La première phase de mise en œuvre de la Stratégie pour l'éducation des adultes sert avant tout à déterminer un moyen de soutenir la planification régionale et à fixer des jalons. Dans le cadre de cette stratégie, le Ministère veut dans un premier temps répertorier les ressources et les services régionaux pour mieux répondre aux besoins des apprenants, et c'est pour cette raison que le personnel enseignant et les formateurs n'ont pas participé directement aux consultations tenues récemment. Étant conscient de l'importance de la participation de ces intervenants à la mise en œuvre de la stratégie, le Ministère a invité des représentants de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO), de l'Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA) et de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) à siéger au CCP.

De même, aucun représentant des programmes d'éducation des adultes financés par le MACICI et le MFCU n'a participé aux consultations d'EDU, mais les deux ministères siègent au CPP pour veiller à ce que la mise en œuvre de la Stratégie pour l'éducation des adultes d'EDU profite des

connaissances et de l'expertise liées à leurs programmes connexes. De plus, EDU sait que le MACICI et le MFCU mènent actuellement leurs propres consultations en vue d'examiner leurs programmes. Pour respecter le calendrier de ces initiatives, EDU a tenu des consultations sur sa stratégie en se concentrant sur les conseils scolaires. Le point de mire de la stratégie d'EDU, soit améliorer la collaboration et la coordination à l'échelle régionale, se fonde d'abord sur la collaboration entre les conseils scolaires. Le Ministère espère également que l'amélioration de la collaboration entre les conseils scolaires favorisera la création de liens entre les regroupements régionaux de conseils scolaires et les programmes et services du MACICI et du MFCU. Il reviendra à chaque équipe de planification régionale de décider de la procédure à suivre et du moment opportun pour entamer le processus. Ces équipes soumettront leurs recommandations au comité afin qu'il les analyse et leur donne des conseils.

En ce qui concerne l'apprentissage électronique, le Ministère fait remarquer qu'il tient des consultations séparément avec TVO pour connaître le point de vue du Centre d'études indépendantes. Il espère que la question de l'apprentissage électronique sera abordée pendant l'inventaire des services par le facilitateur externe et les discussions approfondies lancées au sein des regroupements régionaux de conseils scolaires.

5) Reconnaissance des acquis des étudiants adultes et accessibilité aux services d'orientation pour apprenants adultes

La stratégie vise à uniformiser la prestation du programme de reconnaissance des acquis et l'accessibilité de celui-ci à l'échelle régionale afin que tous les apprenants adultes puissent en profiter, peu importe où ils habitent. Elle tient compte du fait que le Ministère doit mettre à jour sa note Politique/Programmes sur la reconnaissance des acquis pour l'harmoniser avec les dispositions législatives touchant à l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans. Dans un même ordre d'idées, le Ministère est conscient que s'il sait qui fait appel au programme de reconnaissance des acquis, il ne connaît pas encore très bien les répercussions de celui-ci. Les données pourraient servir à cibler les résultats et les mesures pour mieux orienter les discussions régionales.

Les membres mentionnent en outre qu'il faut reconnaître que l'orientation et les mesures dont les apprenants adultes ont besoin diffèrent de celles fournies à un élève régulier du secondaire. Il y a lieu d'approfondir les liens entre l'information sur le marché du travail et les itinéraires d'études menant à des études postsecondaires et à un emploi, et il faut améliorer l'offre des mesures de soutien requises pour aider les apprenants adultes à surmonter les obstacles complexes les empêchant de retourner aux études, et fournir l'aide nécessaire à la réussite des cours.

Le comité estime que les programmes qui définissent déjà des itinéraires d'études clairs de l'école secondaire au collège sont utiles à cet égard. Aucun financement n'est disponible pour étendre la portée des initiatives ministérielles, comme le Programme à double reconnaissance de crédit (destiné actuellement aux personnes de 20 ans et moins), mais le comité pourrait examiner comment une approche plus régionale permettrait d'améliorer les itinéraires d'études existants efficaces qui sont négociés entre une école et un collège donnés à l'échelle régionale.

6) Faits saillants des consultations auprès des conseils de langue française

Une grande partie des questions soulevées par les conseils de langue française ont aussi été évoquées par ceux de langue anglaise. En voici quelques exemples :

- Recours à des modes de prestation flexibles, comme des programmes d'apprentissage hybrides, pour mieux favoriser la réussite des apprenants adultes;
- Nécessité de créer un modèle de financement adapté aux besoins et à l'emploi du temps des apprenants adultes;
- Besoin de cohérence et de soutien supplémentaire dans la prestation du programme de reconnaissance des acquis auprès des étudiants adultes;
- Problème de concurrence entre les conseils scolaires, et entre les conseils et les collèges;
- Établir une distinction entre les problèmes rencontrés par les conseils ruraux ou éloignés et ceux des conseils situés dans des centres urbains.

Ces commentaires sont intégrés au résumé global des conclusions des consultations fourni dans la présentation PowerPoint.

Par contre, certains points ne sont ressortis que pendant les consultations avec les conseils de langue française :

- Offre par les conseils d'un nombre limité de services d'éducation des adultes en français dans la région du Centre Sud-Ouest, où la population francophone est en croissance;
- Impression générale selon laquelle les immigrants francophones sont souvent aiguillés d'emblée vers des services en anglais. Cette situation peut découler d'une offre limitée de services en français, de concurrence liée au recrutement d'apprenants, ou d'un manque de connaissances sur les services en français existants ou leur importance;
- Perception de conflits entre les priorités mises de l'avant par le gouvernement : obtention d'un diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO), poursuite d'études postsecondaires, et transition vers le marché du travail. Les conseils ne sont pas certains si l'objectif est d'augmenter le nombre de diplômés ou le nombre de personnes décrochant un emploi;
- Les conseils de langue française collaborent déjà bien entre eux. Voici des exemples de collaborations fructueuses :
 - Les Partenariats en éducation et formation des adultes (PEFA), qui fonctionnent bien d'après les conseils puisqu'ils sont adaptés aux réalités de chaque région;
 - Le Centre d'éducation et de formation de l'Est ontarien (CÉFEO), une école pour adultes gérée par deux conseils (un catholique et un public);
 - Le système d'aiguillage coordonné et centralisé de la région de l'Est et les outils communs d'évaluation de la littératie et de la numératie créés dans le cadre des PEFA.

7) Nécessité d'adopter une stratégie de communication rigoureuse pour favoriser une mise en œuvre efficace

Le comité fait observer que pour produire les résultats escomptés, la stratégie devra être étayée par une stratégie de communication rigoureuse. Il mentionne que la CESBA pourrait participer à la création de cette stratégie en coordonnant les discussions transversales et la diffusion de l'information.

Le comité recommande au Ministère d'utiliser les moyens suivants pour communiquer de manière transparente avec le secteur et favoriser la compréhension et le soutien des intervenants :

- Aviser le secteur des prochaines étapes dans le bulletin de la CESBA;
- Utiliser un portail ou un site Web pour diffuser les renseignements et les nouvelles; envisager d'utiliser le site Web Learn Teach Lead pour communiquer l'information;
- Demander aux membres du CCP d'envoyer par courriel des renseignements importants et de petites mises au point à leur réseau.

Le comité conseille de réfléchir avec grand soin aux méthodes à employer pour communiquer la prochaine phase de mise en œuvre de la stratégie, soit annoncer le facilitateur externe retenu, son rôle et la manière dont il prendra contact avec les conseils.

Le comité recommande que le facilitateur s'entretienne avec Frank Kelly (directeur du CODE) au sujet de la manière d'aborder la Stratégie pour l'éducation des adultes avec les conseils scolaires. De plus, le comité demande de pouvoir conseiller le Ministère concernant le rôle du facilitateur une fois que ce dernier sera embauché.